



**Le Secrétaire Général**

**NANTES, LE 20 NOVEMBRE 2019**

Monsieur le Directeur Général,

Lors de notre entretien du 1<sup>er</sup> juillet dernier, la délégation du SCSFIP vous avait fait part de son positionnement sur de nombreux sujets et de sa volonté de participer activement à un dialogue social jugé indispensable dans un environnement de profonde évolution de la DGFIP.

Il avait ainsi été convenu que le SCSFIP vous adresserait une première contribution afférente à la mobilité externe des cadres de la DGFIP. Je vous prie de trouver ci-joint un document récapitulatif des constats et propositions du SCSFIP en la matière.

Pour autant, il m'appartient aujourd'hui de vous faire part de l'incompréhension grandissante des cadres que je représente quant à la volonté réelle de la Direction Générale de mettre en œuvre un véritable dialogue avec ses cadres et leurs représentants.

Dans une période où la déloyauté de certains apparaît comme le seul moyen d'obtenir une écoute et la prise en compte de ses revendications, il est patent que les cadres supérieurs de la DGFIP sont sidérés par certaines initiatives de la Direction Générale.

Tel est notamment le cas de la conduite de la concertation pour ce qui concerne la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 et donc le recrutement de contractuels sur des emplois de direction au sein de la DGFIP. L'entrée en vigueur de ce dispositif est imminente et à ce stade, la Direction Générale semble ne vouloir engager la discussion qu'avec les organisations professionnelles (ce que nous ne contestons pas) mais en aucun cas avec les organisations représentatives du personnel ce qui par contre n'est absolument pas acceptable.

Comment interpréter la décision de laisser vacant un nombre inhabituel de postes d'AGFIP à l'issue de la CAP du 7 octobre dernier ? Doit-on faire un lien avec la mise en œuvre d'un statut d'emploi ? Des décisions relatives au statut d'emploi sont - elles déjà prêtes et trouveront-elles alors à s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain ?

Une fiche de poste pour un poste de directeur de pôle dans une DDFIP a été publiée début octobre ce qui constitue une évolution plus que significative de la procédure en vigueur. Quels en sont les résultats ? Cette manière de procéder à - t - elle vocation à se généraliser ?

La réflexion sur la doctrine d'emploi et le déroulement de carrière des Inspecteurs Principaux constitue à mes yeux un enjeu majeur qui mériterait de faire l'objet d'une concertation prenant en compte les aspirations de ces collègues.

Dans le même temps, le projet de note relative au mouvement comptable est en gestation. Avec quelles règles de gestion ? Avec quel degré de liberté de choix pour les directeurs locaux ? Avec quelles garanties pour assurer une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire ? Là aussi, des échanges avec les représentants du personnel seraient de nature à permettre la prise en compte de certaines réalités et donc à faciliter l'acceptation par le plus grand nombre des évolutions en cours.

Aussi, lorsque le Chef de service Ressources Humaines, suite notre dernier appel à la concertation, répond, non sans ironie, « *si je peux associer les représentants élus à des thèmes d'actualité, je ne manquerai bien entendu pas de le faire* » je m'interroge quant au véritable sens de ses propos. Les points évoqués supra ne sont - ils pas de nature à justifier l'organisation de réunion de concertation. Et j'insiste sur ce dernier terme alors que les derniers GT organisés s'apparentent à des réunions formelles, sans prises en compte des propositions des participants, mais permettant de cocher la case dialogue social.

Vous le voyez, à l'heure où la Direction générale prône la concertation et la transparence, les signaux envoyés en ce qui concerne ses cadres supérieurs semblent contredire cette volonté affichée.

Les 50 % de cadres supérieurs ayant donné leurs voix au SCSFIP lors des dernières élections professionnelles doivent - ils comprendre que le dialogue social est désormais considéré comme superflu à la DGFIP ? Il est indispensable et urgent que la Direction générale renoue le dialogue avec les organisations syndicales et à tout le moins avec celles qui l'appellent de leurs vœux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

Jean-Marc BOUCHET